

**Lettre à l'attention des pharmaciens des
officines ouvertes au public
et à l'attention des grossistes-répartiteurs**

3 novembre 2009

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le Commissariat Interministériel Influenza et l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) en particulier, veillent attentivement au respect des accords sur le plan de la distribution du vaccin pandémique.

Dans le but d'éviter des malentendus complémentaires relatifs à la distribution du vaccin Pandemrix, nous souhaitons par la présente insister sur quelques points :

- La vaccination des patients à risque commencera effectivement le **samedi 7 novembre** prochain ;
- La distribution par les grossistes-répartiteurs chez les pharmaciens commencera le **jeudi 5 novembre** prochain ;
- Nous insistons particulièrement auprès des pharmaciens pour qu'ils ne commandent **que les quantités de vaccins demandées par les médecins ; il a été signalé aux médecins de limiter leurs commandes à 50 doses à la fois (5 flacons) ;**
- Nous demandons également aux pharmaciens de passer un coup de fil confraternel pour informer le médecin dès la livraison des vaccins commandés en sa pharmacie.

Nous vous remercions de votre collaboration efficace dans la lutte contre cette grippe.

Veillez agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, nos salutations distinguées,



Prof. Marc Van Ranst
Commissaire Interministériel Influenza



Xavier De Cuyper
Administrateur général de l'AFMPS